



SYNTHÈSE

Feuille de route de décarbonation de la filière bâtiment



Article 301 de la loi « Climat et Résilience »



Philippe Pelletier
Président du Plan
Bâtiment Durable



Etienne Crépon
Président du CSTB

Le changement climatique constitue probablement le plus important défi auquel l'humanité a été, est et sera confronté. Il n'aura de réponse que collective qui passera par une prise de conscience, une mise à l'agenda et un programme d'action et de transformation en profondeur. Son urgence fait que la mise à l'agenda doit s'effectuer maintenant et son programme de travail être conçu et mis en oeuvre sans délai.

Pour ancrer cette prise de conscience et élaborer ce plan d'action, **le parlement a souhaité que chaque filière élabore sa propre feuille de route pour que celle-ci puisse venir alimenter la planification écologique** et vérifier sa capacité à prendre sa part dans l'effort collectif. **La filière bâtiment, l'ensemble de sa chaîne de valeur, a été mobilisée dans cet exercice.** Cet acte fondateur – qui préfigure l'engagement de l'ensemble de la filière – est à hauteur du poids du bâtiment dans notre empreinte carbone nationale.

La mobilisation des acteurs a été exemplaire, et il faut les en remercier : près de 500 personnes ont oeuvré au sein de groupes de travail thématiques, favorisant ainsi des consensus de place ; plus de 500 autres acteurs ont pu, à l'occasion de réunions de concertation régionales, infléchir les premières propositions des groupes de travail, à la lumière d'expériences territoriales bas-carbone déjà nourries.

De cette effervescence féconde surgissent deux évidences : les filières du bâtiment et de l'immobilier ont toutes deux intégré l'impérieuse nécessité de décarboner leurs ressources, actes et process, ce qui exige formations accrues, innovations et travail collectif. **Les réponses aux défis posés par le changement climatique ne pourront être que collectives et nécessiteront une mobilisation sans faille de chacun pour concevoir et mettre en oeuvre les solutions les plus adaptées.**

Par ce travail collectif qui est à la fois riche et ambitieux, le bâtiment et l'immobilier montrent la détermination de tous leurs acteurs à agir collectivement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur du bâtiment, et ainsi à prendre toute leur part dans la transformation requise, vers une société davantage attentive à la santé et au bien-être de ses membres, comme à la préservation des ressources de notre terre.

C'est un formidable appel à l'action.

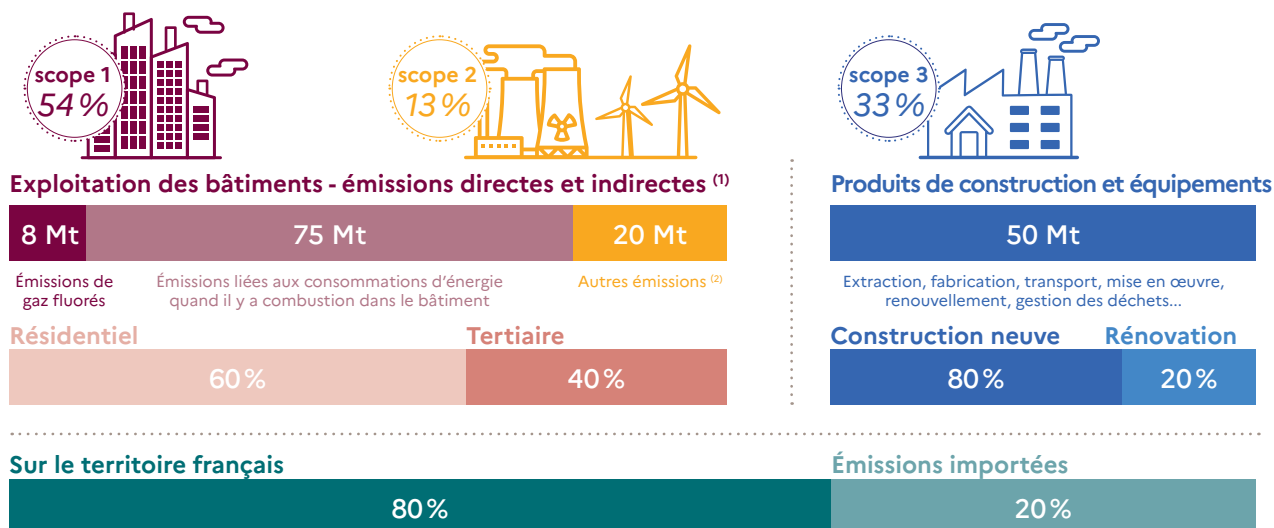
Nous n'avons pas de doute que toutes et tous se mobiliseront dans les mois et les années à venir pour y répondre.

Cette feuille de route a été élaborée par le secteur lui-même et constitue une proposition adressée aux pouvoirs publics. Elle vient enrichir le travail du gouvernement de mise en oeuvre de la planification écologique, mais ne constitue pas la feuille de route du gouvernement.

Le bâtiment, secteur au centre de la stratégie de transition écologique

L'empreinte carbone de la chaîne de valeur du bâtiment représente 153 Mt CO₂e en 2019, soit 25 % de l'empreinte carbone annuelle de la France.

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE CARBONE DE LA CHAÎNE DE VALEUR BÂTIMENT (ANNÉE DE RÉFÉRENCE : 2019)



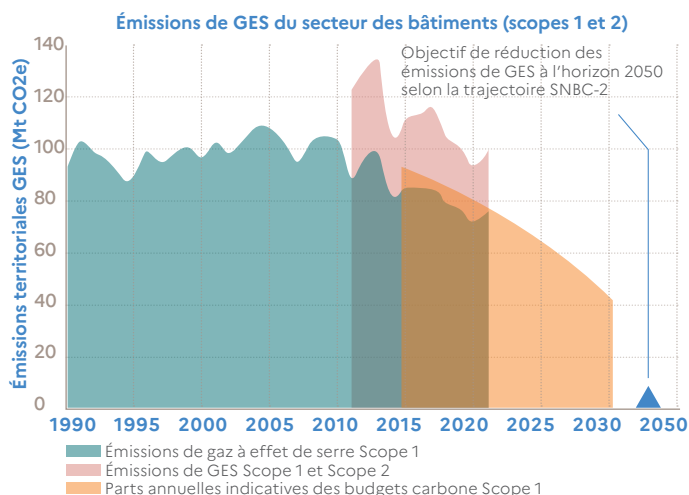
⁽¹⁾ Émissions comptabilisées selon le cycle de vie des vecteurs énergétiques. L'utilisation de produits domestiques est partiellement incluse. Sont exclus : les déchets et brûlage domestiques et eaux usées, les engins domestiques (ex : jardinage).

⁽²⁾ Autres émissions liées aux consommations d'énergie : celles relatives à l'usage de l'électricité, de réseaux de chaud/froid provenant de réseaux urbains.

La **Stratégie Nationale Bas-Carbone** en vigueur (SNBC-2), feuille de route de la France pour mener sa politique d'atténuation du changement climatique, **prévoit une réduction de 48% des émissions du secteur des bâtiments à l'horizon 2030** par rapport à 2015 et une décarbonation quasi-complète à l'horizon 2050 (scopes 1 et 2), avec une réduction d'environ 3,5 Mt eqCO₂ / an sur la période 2019-2023. Pour infléchir la trajectoire, la SNBC-2 s'appuie sur **4 grandes orientations** pour le secteur des bâtiments :

- **Guider l'évolution du mix énergétique** sur la phase d'usage des bâtiments existants et neufs **vers une consommation énergétique totalement décarbonée**
- **Inciter à une rénovation de l'ensemble du parc existant résidentiel et tertiaire** afin d'atteindre à l'horizon 2050 un parc de bâtiments sobres en énergie et faiblement émetteurs de gaz à effet de serre
- **Accroître les niveaux de performance énergie et carbone sur les bâtiments neufs** dans les futures réglementations environnementales
- **Viser une meilleure efficacité énergétique des équipements et une sobriété des usages.**

Le rehaussement européen du jalon 2030 (objectif européen à l'horizon 2030 de réduction des émissions de GES rehaussé de -40% brutes à -55% nettes par rapport à 1990), inscrit dans la loi européenne sur le climat, entrée en vigueur le 1er juillet 2021, impactera directement les objectifs nationaux à cette échéance. **Cette ambition rehaussée est au cœur des travaux en cours d'élaboration de la future stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC).**



Décarboner le bâtiment

Les impacts sur l'environnement de la chaîne de valeur bâtiment sont la résultante de l'ensemble des décisions et actions non seulement des acteurs de la construction et des usagers des ouvrages mais également d'autres acteurs amont : filières de production d'énergie, chimie, transport, etc. La feuille de route propose une synthèse des 25 leviers à mobiliser, proposés par les acteurs de la filière et répartis en 5 axes.

Réduire l'impact de la production des composants du bâtiment

Pour répondre à l'objectif de décarbonation, il apparaît essentiel de **réduire le poids carbone des produits et systèmes constructifs** par l'ensemble des leviers disponibles qu'il s'agisse d'optimisation des processus industriels, de réduction de la ponction sur les ressources naturelles en développant par exemple le recyclage ou en allongeant la durée de vie des produits et systèmes par le réemploi.

Construire avec exemplarité dans le neuf

L'acte de construire représentait en 2019 de l'ordre de **26% de l'empreinte carbone** de la chaîne de valeur bâtiment. Il doit être pensé au travers du prisme du carbone et de la sobriété de la consommation des ressources. **La culture du bas carbone doit être encouragée** pour que les équipes de conception fassent émerger de nouvelles solutions techniques, organisationnelles à plus faible impact.

Améliorer la performance de l'existant

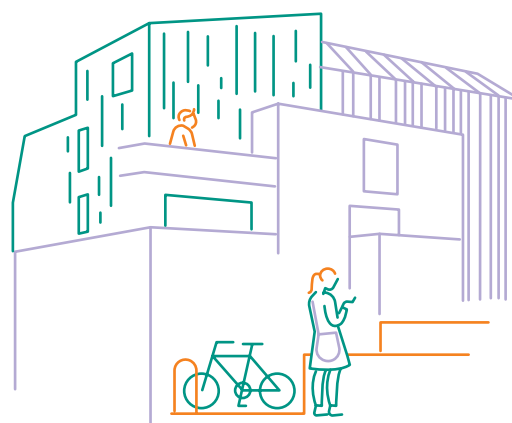
L'exploitation des bâtiments existants représentant près des **2/3 de l'empreinte carbone** de la chaîne de valeur bâtiment, la rénovation des bâtiments est la clef de voûte pour atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050. Outre la réduction des consommations d'énergie des bâtiments et de leurs émissions, elle permet de faire **baissier la facture d'énergie et de lutter contre la précarité énergétique**. L'impératif de rénovation énergétique des bâtiments s'intensifie et impose une stratégie d'action coordonnée entre les pouvoirs publics et acteurs de la filière.

Faire preuve de sobriété dans l'usage des bâtiments

En phase d'exploitation du bâtiment, les émissions de gaz à effet de serre proviennent essentiellement de leurs consommations énergétiques. L'atteinte des objectifs de décarbonation des bâtiments à l'horizon 2050 passe par **le développement d'une culture de l'exploitation et de l'usage sobre et bas carbone des bâtiments**, notamment par la mise en place des campagnes de sensibilisation axées sur les **écogestes** et l'investissement dans des systèmes de mesure.

Déployer des mesures transverses

La décarbonation impacte profondément les habitudes et pratiques du secteur du bâtiment. Plusieurs outils, transverses par nature, doivent être déployés et adaptés comme les outils financiers, la production d'énergies renouvelables, l'emploi et la formation ou encore les systèmes constructifs.



25 leviers pour décarboner le bâtiment

- Accélérer la réalisation et l'accès aux données environnementales pour un choix éclairé aux différentes étapes du projet
- Créer les conditions pour rassurer et donc accélérer le recours aux composants bas-carbone
- Décarbonation des procédés industriels – Généraliser les actions des industriels en faveur de la décarbonation
- Accélérer l'emploi des composants avec un bas poids carbone, avec une performance qui réponde au besoin
- S'appuyer sur des ressources et des solutions locales
- Optimiser la durabilité, le réemploi et le recyclage des composants du bâtiment
- Développer l'économie de la fonctionnalité
- Optimiser le m²
- Étendre le champ d'application de la RE2020
- Végétaliser le bâti et la parcelle
- Encourager la surélévation au regard de l'enjeu zéro artificialisation nette des sols
- Développer l'architecture frugale pour gagner sur les ressources et les consommations
- Repenser les systèmes constructifs pour optimiser la quantité de matériaux
- Renforcer l'exigence d'efficacité de la rénovation
- Massifier la rénovation globale
- Rehausser les objectifs de la rénovation
- Mesurer la performance
- Développer une culture de l'exploitation et de l'usage, sobre et bas carbone des bâtiments
- Développer les conditions techniques, opérationnelles pour une exploitation sobre et bas carbone des bâtiments
- Consommer autrement (mieux et au bon moment) l'énergie dans la phase d'exploitation
- Faciliter la densification parcellaire et le multiusage dans un bâtiment existant
- Assurer un optimum entre déconstruction et rénovation
- Améliorer et compléter les dispositifs proposés par les acteurs financiers pour massifier la décarbonation des bâtiments, à toutes les échelles
- Favoriser l'installation et l'utilisation dans les bâtiments de systèmes très performants d'énergies renouvelables et de récupération
- Fabrication manufacturée en atelier de briques constructives à faible niveau global d'émission carbone

Pour chacun de ces leviers, les acteurs de la filière se sont attachés à **contextualiser** leur proposition, à **identifier les éventuels freins** pouvant exister, à **proposer des mesures concrètes** pour son déploiement en distinguant entre des actions à leur « main » et des propositions d'évolutions des politiques publiques (réglementation, fiscalité, financement, etc.). Le sujet des besoins en emplois et compétences spécifiques a également été traité afin d'anticiper l'accroissement des tensions que connaît déjà le secteur. **Au total ce sont plus de 120 mesures qui sont présentées par les acteurs de la filière.**



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*